

Département du Calvados

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Lisieux

\*\*\*\*\*

Canton de Pont-l'Evêque

\*\*\*\*\*

Commune de

**SAINT MARTIN-AUX-CHARTRAINS**

14130

☎ : 02.31.65.21.37

Email : [St-Martin-aux-Chartrains@wanadoo.fr](mailto:St-Martin-aux-Chartrains@wanadoo.fr)

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT MARTIN AUX CHARTRAINS  
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation : 2 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi neuf septembre, dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de **SAINT MARTIN AUX CHARTRAINS**, s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Thierry DE KONINCK, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : **DE KONINCK** Thierry, Maire, **BOGEY** Francis et **MICHEL Roland**, Adjoint au Maire.  
**LANGLOIS** Nathalie, **DELASALLE** Françoise, Dominique **DEBRUXELLES**, Bertrand **GOURNAY**, Pierre Gilbert **LE ROUX**, Benjamin **VILLAVERDE**.

**ABSENTS EXCUSE S** : **LE BOUFFAU** Joël ayant donné pouvoir à **DELASSALE** Françoise ; **FLORET** Bruno ayant donné pouvoir à Benjamin **VILLAVERDE**

**SECRETAIRE ELU** : Bertrand **GOURNAY**.

• **ORDRE DU JOUR** :

- Radar pédagogique
- Projet d'installation d'un kiosque à pizza
- Location du terrain de la salle des fêtes aux gens du voyage
- Modification du tracé devant le château de Tout La Ville
- Demande d'achat du bâtiment de la salle des fêtes
- **QUESTIONS DIVERSES**

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération relative à une demande de subvention au titre des amendes de police.

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable**

**RADARS PEDAGOGIQUES**

**N° 21-09-09-01**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux la proposition de la Société B-OPEN, dont le gérant est Monsieur Gérard DELAHAYE pour l'implantation de 2 radars pédagogiques en contrepartie de l'occupation du domaine public à des fins publicitaires sous la forme de 2 dispositifs publicitaires pour 1 radar. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis défavorable (7 voix contre, 2 blancs, 2 abstentions). Monsieur le Maire est chargé de se renseigner sur les subventions pouvant être attribuées pour un éventuel achat.

**PROJET D'INSTALLATION D'UN KIOSQUE A PIZZAS**

**N° 21 09 09-02**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande émanant de Monsieur Florian GODET en vue d'implanter une construction de type kiosque de vente automatique de pizzas à emporter. L'implantation pourrait se faire sur le parking situé en face de la Mairie.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande en donnant ou non son autorisation. Après être passés au vote, les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable à l'unanimité.

## **LOCATION DU TERRAIN DE LA SALLE DES FETES AUX GENS DU VOYAGE**

**N° 21-09-09-03**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le terrain de la salle des fêtes a fait l'objet d'une occupation sans autorisation par les gens du voyage en août dernier. Après médiation, les gens du voyage ont réglé la somme de 940 € en contrepartie de cette occupation et proposé de la louer l'an prochain. A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable.

## **MODIFICATION DU TRACE DEVANT LE CHATEAU DE TOUT LA VILLE**

**N° 21-09-09-04**

Afin d'améliorer la sécurité au niveau de l'intersection entre la RD58 venant de Tourville-en-Auge et la Route de Canapville (qui longe la A132), Monsieur le Maire a proposé à l'ARD (Mr MATEO) de modifier le tracé en supprimant l'accès direct vers Canapville

Ce changement aurait l'intérêt de diminuer la vitesse des véhicules arrivant dans le virage en direction de Canapville. Vitesse souvent excessive en raison de la RD58 en ligne droite et en descente.

Monsieur le Maire attend la réponse définitive de Monsieur MATEO.

Sur le principe, les membres du Conseil Municipal ne sont pas défavorables mais demande à ce qu'un chiffrage de l'opération soit établi.

## **DEMANDE D'ACHAT DU BATIMENT EN FACE DE LA SALLE DES FETES**

**N° 21-09-09-05**

Monsieur et Madame CHABRILLAT sollicitent de la Commune l'achat du bâtiment situé en face de la salle des fêtes afin de réaliser un projet d'accueil de jour pour personnes âgées et dépendantes avec un accès par le parking.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat éventuel.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable. (Dix voix contre et une abstention).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DOSSIER FUTUR LOTISSEMENT**

Monsieur LE BOUFFAU, par l'intermédiaire de Madame LASALLE a mis à disposition de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal 3 adresses d'aménageurs qui pourraient être sollicités.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu 2 propositions d'achats.

Monsieur le Maire va consulter les 3 cabinets proposés par Monsieur LE BOUFFAU et en rendra compte lors de la prochaine réunion du Conseil. Il appelle le Conseil Municipal à d'ores et déjà réfléchir à la dénomination du lotissement.

### **DEMANDE DE LOCAL**

Monsieur le Maire a eu la visite d'une kinésithérapeute désirant s'installer sur la commune et cherchant un local pour s'installer éventuellement salle ALLIX, dont on lui avait parlé.

Le Conseil Municipal souhaite que l'on demande à cette personne quelles sont ses propositions. Monsieur le Maire va prendre contact avec elle, sans s'engager.

### **TERRAIN RACHETE A LA SAFER PROPOSITION DU DEPARTEMENT ET DU MECENE**

Pour accueillir en toute sécurité les visiteurs de ce site prochainement ouvert au public, le Département a pour projet d'aménager un parking et un chemin d'accès pour rejoindre la voie communale dénommée le chemin du marais sur une parcelle appartenant à la commune de Saint-Martin-aux-Chartrains cadastrée Section A n°606.

Le Mécène, Monsieur ISSENUTH a proposé d'enrichir le Projet de Parking par l'implantation, sur la même parcelle, d'un bâtiment d'accueil du public et d'aménagements paysagers sans contrepartie directe ou indirecte à son profit. A cette fin, il se portera acquéreur d'une partie de la parcelle, qui fera l'objet d'un découpage et d'un nouveau bornage cadastral, selon lequel une partie privative restera au bénéfice du Mécène et une partie ouverte

au public sera rétrocédée à la commune, la partie qui accueillera le parking de l'espace naturel sensible des Marais de la Touques, restera propriété de la Commune.

Sur la partie qui sera ouverte au public, le Mécène aura à sa charge de réaliser le bâtiment d'accueil du public ainsi que les aménagements paysagers, et le Département, quant à lui, aura en charge l'aménagement du parking.

#### **Information de Monsieur le Maire**

- **Prévoir la rédaction de la gazette avant la fin de l'année**
- **Prévoir également une opération nettoyage de la commune (acheter des pinces)**
- **Repas des anciens : le**
- **Noël : 12 décembre**
- **Fête des voisins : 24 septembre**

En séance, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.